



# Trait d'union

Jan 2022

Lettre d'informations municipales de Laize-Clinchamps



Meilleurs vœux

2022

## Vœux du maire

Du 20 janvier au 19 février 2022

## Recensement de la population 2022

Du 7 au 21 janvier 2022

## Enquête publique

## Agenda

 Laize-Clinchamps

Mairie de Laize-Clinchamps  
10 rue du Régiment Mont Royal, Laize-la-Ville 14320 Laize-Clinchamps  
T. 02 31 39 53 50 — [mairie.laize-clinchamps@orange.fr](mailto:mairie.laize-clinchamps@orange.fr)

Lettre d'informations municipales  
Commune de Laize-Clinchamps — Janvier 2022  
Direction de la publication : Dominique Rose  
Réalisation : commission information de la commune de Laize-Clinchamps  
/ Photographies © Mairie de Laize-Clinchamps sauf mentions

Retrouvez les dernières actualités sur le site officiel de la commune [www.laize-clinchamps.fr](http://www.laize-clinchamps.fr) et sur [f /laizeclinchamps](https://www.facebook.com/laizeclinchamps)



# Meilleurs vœux 2022

Madame, Monsieur,

Chers Laiziens et chers Clinchampoïsiens,

Cette année 2021, comme la précédente, restera une fois de plus gravée dans notre mémoire. Cette pandémie qui sévit sur notre territoire national depuis maintenant deux années engendre mal-être, angoisse et parfois désespoir.

Encore cette année, notre traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra pas se tenir. Notre envie de nous retrouver et partager un moment de convivialité demeure intacte mais nous comprenons toutes et tous combien cela est déconseillé.

De semaines en semaines de nouveaux variants apparaissent et le nombre de cas se multiplie rendant la situation incontrôlable (264 000 cas recensés le 4 janvier dernier).

Alors si je puis m'autoriser à vous adresser un seul conseil « Prenez soin de vous ». Existe-t-il un bien plus précieux que la santé. N'oublions pas que les neuf dixièmes de notre bonheur reposent sur la santé.

Le conseil municipal, le CCAS et moi-même restons

et resterons mobilisés pour tenter d'enrayer cette pandémie et préserver nos habitants.

C'est ainsi que le mercredi 12 janvier prochain nous nous mobilisons pour organiser une quatrième journée de vaccination sur notre commune. Vaccinez-vous si vous ne l'êtes pas encore, faites votre rappel s'il n'a pas été fait. En un mot préservez-vous et préservez les gens qui vous entourent de la maladie qui fait chaque jour des victimes dans notre pays.

Pour autant, vous connaissez ma détermination et j'aime à le dire j'ai confiance en la capacité humaine de construire et de reconstruire, tous ensemble faisons preuve d'optimisme pour vivre des jours meilleurs.

Je vous souhaite à toutes et à tous mes vœux les meilleurs, santé, bonheur prospérité et sérénité et que tous vos souhaits se réalisent pour cette nouvelle année.

Bien à vous.

**Dominique Rose**  
Maire de Laize-Clinchamps

**Santé, bonheur  
prospérité  
et sérénité**



De gauche à droite : M. Théo ACUNA, Mme Brigitte LE MAIGAT, M. Hugo VALLETTE, Mme Laure LUBET (Absente sur la photo : Mme Joëlle GRATIA).

## Recensement de la population 2022 du 20 janvier au 19 février 2022

# Des agents recenseurs à pied d'œuvre

Voici les 5 agents recenseurs habilités qui se présenteront chez vous pour la campagne de recensement 2022 sur la commune.

### Répondre par Internet est la manière la plus simple de se faire recenser

Les agents recenseurs se présentent chez vous pour vous remettre **la notice** sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site pour répondre au questionnaire en ligne :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

### Je ne souhaite pas répondre par Internet

Les agents recenseurs vous distribuent **les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants**, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

### Et si je refuse me faire recenser ?

Répondre au questionnaire de recensement est un devoir civique. Selon la loi du 7 juin 1951, il est prévu une amende en cas de refus.

### Pour information

La population totale de Laize-Clinchamps au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 2137



M. ACUNA



Mme LE MAIGAT



M. VALLETTE



Mme LUBET



Mme GRATIA

Les 5 agents recenseurs habilités sont reconnaissables à leurs badges officiels.

### Le recensement. À quoi ça sert ?

Les données collectées lors du recensement de la population permettent de définir les moyens financiers de fonctionnement des communes. Plus une commune est peuplée, plus la participation de l'État au budget communal est conséquente.

### Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD).

### Les étapes du recensement

#### Avant la collecte

L'agent coordonnateur découpe le territoire de la commune en 5 districts, un district par recenseur. Il conçoit pour chacun et chacune un carnet de tournée indiquant l'ensemble des adresses du district que l'agent recenseur (AR) aura à se charger.

Chaque agent recenseur effectue une première tournée de reconnaissance afin de valider l'ensemble des adresses. En tant qu'habitant vous recevrez un premier courrier vous prévenant du démarrage du recensement.

#### Pendant la collecte

Une fois le carnet de tournée validé, chaque agent recenseur effectue un porte à porte, invitant les habitants à remplir un questionnaire par Internet ou sur papier.

Régulièrement, chaque agent recenseur opère un suivi des adresses et relève le taux de réponses. Un «reste à faire» est imprimé chaque semaine afin de n'oublier aucun logement.

#### Après la collecte

Les agents traitent les anomalies, vérifient les adresses, corrigent et commentent si besoin, s'assurant que le taux de réponses soit correct. Ils rentrent informatiquement les informations avec l'outil mutualisé pour l'enquête de recensement.

Enquête publique du 7 au 21 janvier 2022

# Procédure de cession de deux chemins ruraux

Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et par délibération à l'unanimité, le conseil municipal a lancé la procédure de cession (ou « aliénation » selon le terme juridique) de deux chemins ruraux cadastrés mais non utilisés depuis des temps immémoriaux :

– une portion de l'ancien tracé de l'actuelle voie communale n°5 situé à hauteur du hameau de Percouville ;

– deux portions d'un chemin rural situé au sud de la D41 à hauteur du Pont du Coudray.

## C'est quoi un chemin rural ?

Le chemin rural se définit sur trois critères : il appartient aux communes, il est affecté à l'usage du public et il n'est pas classé comme voie communale. Intégré au domaine privé de la commune, il bénéficie d'un régime juridique particulier. Il peut être cédé, notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'il cesse d'être affecté à l'usage du public et dans le respect des règles de procédure posés par l'article L.161-10 du code rural.

## Pourquoi une enquête publique ?

Pour pouvoir être cédé, le chemin rural doit faire objet d'une procédure de désaffectation. C'est au terme de cette procédure que le chemin n'est plus affecté à l'usage du public. Suite à cette désaffectation, la **délibération**

du conseil municipal portant aliénation du chemin rural doit être précédée d'une enquête publique. Cette procédure est décrite aux articles R-141-4 à R-141-9 du code de la voirie routière. Cette enquête publique est réalisée afin de démontrer que le chemin a bien perdu son affectation.

## Comment procède-t-on à une enquête publique ?

Le maire désigne par arrêté un commissaire enquêteur. Cet arrêté devra préciser l'objet de la requête, la date à laquelle celle-ci sera accessible (ouverte), ainsi que les heures et le lieu où le public pourra **consulter le dossier** et formuler ses observations. La durée de l'enquête est fixée à 15 jours.

Les observations du public seront enregistrées dans un **registre d'enquête** élaboré à cet effet. À la fin de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier le transmet au maire dans un délai d'un mois avec le dossier, accompagné de ses conclusions.

## Article L.161-1 du code rural

« Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

## Article L.161-10 du code rural

« Lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale conformément à l'article L.161-11 n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête.

Lorsque l'aliénation est ordonnée, les propriétaires riverains sont mis en demeure d'acquiescer les terrains attenants à leurs propriétés.

Si, dans le délai d'un mois à dater de l'avertissement, les propriétaires riverains n'ont pas déposé leur soumission ou si leurs offres sont insuffisantes, il est procédé à l'aliénation des terrains selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales. »

## Permanences du commissaire enquêteur

les vendredis 7, 14 et 21 janvier 2022 de 15 h à 18 h

Dossier consultable lors des permanences  
ou en téléchargement sur [www.laize-clinchamps.fr](http://www.laize-clinchamps.fr)

Un mail est à votre disposition pour y déposer vos remarques :  
[enquetepublique@laize-clinchamps.fr](mailto:enquetepublique@laize-clinchamps.fr)

## Agenda

### Février

#### Samedi 5 / Dimanche 6 février 2022

Week-end LOTO organisé par le Football-Club Laize-Clinchamps  
19 h – le samedi  
12 h 30 – le dimanche  
Salle communale Clinchamps

### Mars – Avril

#### Dimanche 6 mars 2022

Repas des aînés de Clinchamps  
12h – Salle communale Clinchamps

#### Samedi 26 mars 2022

Soirée théâtre « Le Jardin »  
20h – Salle communale Laize

#### Dimanche 27 mars 2022

Brocante organisée par le FCLC  
8 h – 18 h – Clinchamps

#### Samedi 2 avril 2022

Soirée-bistrot de l'association des parents d'élèves de Laize-Clinchamps  
19 h – Salle communale Clinchamps

## Retour sur la soirée Beaujolais

Le 20 novembre 2021, le comité des fêtes a organisé une soirée « Beaujolais » qui s'est conclue par un magnifique feu d'artifice. Le comité précise que le coût de la prestation a été pris en charge par le comité des fêtes grâce à ses bénéfices réalisés antérieurement et non, comme il pourrait être laissé trop facilement penser, par « l'argent de vos impôts ». ■

### Urgences

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU - Urgence vitale : 15

SOS Médecins T. 02 33 01 58 51 - RDV obligatoire

Centre de consultation :

3 Pl. Jean Nouzille, 14000 Caen (20 min de Laize-Clinchamps)

Téléconsultation : [rdvasos.fr](http://rdvasos.fr)

Pharmacie de garde : 32 37

SAMU Social : 115

Enfance en danger : 119

Violence Femmes Info : 3919

Centre antipoison (Rennes) : 02 99 59 22 22

Urgence sécurité gaz : 0 800 47 33 33

Urgence panne d'électricité Enedis : 09 72 67 50 14